

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 octobre 2024

Le 9 octobre 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 04 octobre 2024 et transmise par voie électronique le 04 octobre 2024, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS: Didier RIVIERE, Maïtée BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Marion JUNGAS, Gaëlle DOMINGUEZ.

PROCURATIONS : Laurent BERGEROU procuration à Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA procuration à David BARADAT, Patrick CICCIA procuration à Didier RIVIERE, Emmanuelle ROMANE procuration à Maïtée BALZANO, Jean-Marc VIALET procuration à Jérôme CAZENAVE, Jean-Paul ELISSALDE procuration à Gaëlle DOMINGUEZ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Objet 9 : Ateliers jeunes 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune met en œuvre des Ateliers Jeunes sur le territoire afin de permettre à des jeunes âgés de 14 à 18 ans de découvrir le monde du travail tout en participant à des missions d'intérêt général sur leur commune.

Les objectifs à atteindre dans le cadre de cette action sont multiples :

- Amener les jeunes à la réalisation d'un projet collectif,
- Favoriser une meilleure insertion des jeunes.

Ces ateliers sont programmés du 8 au 12 juillet 2024 inclus.

L'opération concerne une dizaine de jeunes.

Les ateliers durent 5 demi-journées, ce qui représente pour chaque jeune 20 heures d'activités réelles.

Certains agents des Services techniques municipaux et/ou élus sont susceptibles de proposer l'encadrement technique de ces ateliers.

Le montant maximum de la bourse est de 90 euros par jeune pour 20 heures d'activités réelles, soit une rémunération de 18 € par jour. Il peut être modulé le cas échéant en fonction du temps de travail réellement effectué.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide , **à l'unanimité,**

- **DE SOUTENIR** l'organisation des ateliers jeunes en finançant une dizaine de bourses,
 - **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
-

2024/43-09

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 064-216405712-20241009-2024_43_09-DE

S²LOW

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lée, le 9 octobre 2024

Le Maire
Didier RIVIERE



Le secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 14 octobre 2024

Mise en ligne sur le site internet le 14 octobre 2024